

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 13 Décembre 2013**

Date de convocation :  
Le 19 novembre 2013

Nombre :  
- délégués titulaires : 17  
- de présents : 8  
- de votants : 8  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 3  
- de votants : 2

L'an **deux mille treize**, le **13 décembre** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 19 novembre 2013.

**Étaient présents (11) :**

M. Gérard DELMOTTE, M. Guy HUART, M. Jean-Marie RICHEZ, M. Bernard KAMINSKI, Mme Renée STIÉVENART, M. Jean-Pierre GODEVIN, Mme Josée THÉOLAT, Mme Élisabeth GONDY, Mme Yveline DRUELLE, M. Jacques SCHNEIDER, M. Mattéo GUALANO.

**Absents excusés et non représentés : (5)**

M. Philippe BAUDRIN, M. Hervé BROUILLARD, M. Dominique LYMER, M. Michel LATAWIEC, Mme Annie DENIS.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :  
I/024/13

\*\*\*\*\*

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Décision modificative n°2-2013

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 8 et 9 ;

Vu le Budget Primitif Principal 2013 voté lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 16 décembre 2012 ;

Vu le budget 2013 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 13 décembre 2012 ;

Il convient de prendre une décision modificative N°2 de l'exercice 2013.

La décision modificative N°2 de l'exercice 2013 (annexe) du Budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole s'équilibre :

- En section d'investissement à : - **53.073,00 €uros**,
- En section de fonctionnement à : + **98.398,59 €uros**.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.  
Le Président,  
Guy HUART



Sur ces bases, il est proposé au Comité de direction réuni le 13 décembre 2013,



D'accepter la présente décision modificative,  
D'autoriser le Directeur Général à signer tout acte relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**ACCEPTÉ :**

- La présence décision modificative.

**AUTORISE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À :**

- Signer tout acte relatif à ce dossier.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2013

Le Président,  
Guy HUART

